Envoyé en préfecture le 17/12/2019 Reçu en préfecture le 17/12/2019 Affiché le

ID: 029-212901052-20191217-2019607-DE

Ville de Landivisiau - Séance du 13 décembre 2019 - nº 2019/607

## SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 DU DELEGATAIRE

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au maire, rappelle que le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) est un service public local chargé de :

- conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif,
- contrôler les installations d'assainissement non collectif existantes ou neuves. Les installations existantes sont ainsi contrôlées tous les 4 ans dans le cadre du contrôle dit de bon fonctionnement.

CONSIDERANT qu'il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport annuel du délégataire,

VU l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 4 décembre 2019,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 23 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau » et 6 voix contre du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau »,

APPROUVE le rapport annuel 2018 du délégataire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	23
CONTRE	6

Fait à Landivisiau, le 13 décembre 2019.

Le Maire, Laurence CLAISSE.